



COMMUNE DE PESSAC-SUR-DORDOGNE

SEANCE DU 20 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt juillet à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le treize juillet, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard DUDON.

Étaient présents : Mmes PLANCHAT, VANNEAUD, BRACHET
MM. COUAIRON, GOBERT, FAUP-MANDRAT

Absents excusés : Mme PEYTHIEU donne pouvoir à Mme VANNEAUD
M.LISSSOT donne pouvoir à M.GOBERT

Absents :

Secrétaire de séance : Mme BRACHET

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire explique qu'il a convié la responsable de la Recyclerie, Madame MONZEIN, à venir présenter les services de cet établissement public.

En effet, Madame MONZEIN relate que lors de la lecture du dernier Petit Journal communal, elle a eu l'idée de proposer la parution d'un article relatif à la Recyclerie, établissement public présent sur la commune avec les inconvénients et les avantages que cela peut engendrer.

Elle indique que la Recyclerie, qui emploie 11 à 13 personnes, couvre tout le secteur de l'USTOM avec pour objectif principal le recyclage, c'est à dire donner une seconde vie aux objets, et également la réinsertion professionnelle. Actuellement, l'activité principale est « le vide maison » (environ 40 par mois). Les jours d'ouverture, la Recyclerie peut recevoir jusqu'à 600 personnes. Les derniers produits recyclés sont publiés sur les réseaux sociaux.

Monsieur COUAIRON demande si des animations et des événements sont prochainement prévus. Madame MONZEIN informe qu'une animation aura lieu la semaine du développement durable par l'association « Au Ras du Sol ». Par ailleurs, vu le volume d'objet divers à traiter, il reste peu de place pour l'organisation d'animations et d'événements. Des idées sont lancées comme des ateliers pour les enfants ou les personnes âgées...

Monsieur le Maire reprendra contact avec Madame MONZEIN avant la publication du prochain Petit Journal communal pour la publication d'un article.

Le rapport annuel de 2020 de l'USTOM a été réceptionné et reste consultable en Mairie.

Monsieur le Maire remercie Madame MONZEIN pour son intervention et déclare la séance ouverte.

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal, en date du 29 juin 2021.

Après avoir demandé si le Conseil souhaite effectuer la relecture de ce compte rendu et s'il existe des modifications à y apporter, Monsieur le Maire propose son approbation.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

I/Approbation des statuts modifiés du SIRP II/ Création d'emploi d'un agent de restauration et d'entretien d'établissement scolaire III/ Approbation du tarif du repas de la restauration scolaire

Monsieur le Maire informe que les trois points ci-dessous mis à l'ordre du jour sont ajournés. Le projet de modification des statuts du SIRP adressé à la Sous-préfecture n'est pas satisfaisant. Par ailleurs, les délais d'approbation de ces statuts ne permettent pas de traiter ce point dans les temps. Ces derniers ne pourront probablement pas être validés avant la rentrée scolaire par le Comité syndical du SIRP et par les communes adhérentes. En conséquence, le service « restauration scolaire » et « entretien des locaux » de l'établissement scolaire de Pessac-sur-Dordogne resteront sous la gestion du SIRP à la prochaine rentrée.

Cette modification des statuts sera mise en application en janvier 2021. Une question se pose, le devenir de l'agent susceptible d'être recruté pour assurer ce service. Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'une discussion est en cours avec le Président du SIRP.

Questions diverses

*le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) a évalué le coût de remplacement de 13 luminaires endommagés sur les quais. Les futures ampoules seront à LED. Ce coût s'élève à 16 477€ TTC. Des subventions seront sollicitées et les travaux pourraient être entrepris en 2022.

*Avancement du dossier « route départementale 130 ».

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu un courrier des conseillers départementaux, Monsieur BREILLAT et Madame POIVERT, dans lequel ils s'engagent à poursuivre leurs différentes actions en faveur de la réouverture de la RD 130. Ils demandent l'organisation d'une réunion d'information ainsi que la création d'un groupe de travail.

Monsieur FAUP-MANDRAT s'interroge et se demande s'il ne serait pas judicieux de contacter directement la DREAL afin de connaître sa position sur ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental est dans l'obligation de maintenir les routes ouvertes sur son département.

*Instauration du PASS SANITAIRE avec une jauge de clients pour les restaurants

Plusieurs élus contactés par le gérant du restaurant installé sur les quais, s'interrogent et cherchent une solution pour que celui-ci reste fonctionnel avec une jauge définie. La Sous-préfecture et le Chambre de Métiers seront questionnées à ce sujet et une suite sera donnée au gérant.

*Dégradations sur les quais à Pessac-sur-Dordogne : luminaires, agrès du parcours santé....

Monsieur COUAIRON prend la parole et pense qu'il est urgent d'agir avant que la situation empire.

Il est nécessaire d'envisager une stratégie. Le constat est réel, les personnes ont peur de se promener sur les quais. Il est impératif de trouver une solution, une sanction éducative, une répression...

Monsieur le Maire et son 1^{er} adjoint prévoient d'agir rapidement dans les jours qui viennent en collaboration avec les parents et la gendarmerie.

Parution du Petit Journal communal

Monsieur le Maire indique que quelques « coquilles » ont été relevées. Il conviendra d'effectuer une relecture plus approfondie pour les prochaines éditions.

Madame BRACHET émet le souhait que les prochains numéros soient plus recentrés sur les intérêts communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.